

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 504 795

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 82 06247**

(54) Oreiller orthopédique perfectionné.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 G 9/00; A 61 G 7/00.

(22) Date de dépôt..... 9 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 29 avril 1981, n° 21611 B/81.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 44 du 5-11-1982.

(71) Déposant : Société de droit italien dite : ENNEREV SPA, résidant en Italie.

(72) Invention de : Antonio Lacquaniti.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : PROPI Conseils,
23, rue de Leningrad, 75008 Paris.

La présente invention concerne un oreiller orthopédique perfectionné, particulièrement étudié pour obtenir un positionnement correct du cou et de la colonne vertébrale.

5 Ainsi qu'il est connu, les coussins ou oreillers définis simplement par des éléments parallélépipédiques, aplatis, qui maintiennent la tête plus ou moins soulevée pendant le repos, sont très répandus. Ces coussins sont d'épaisseur sensiblement uniforme, ou à épaisseur augmentée dans leur zone centrale.

10 Une structure ainsi conçue se trouve très simple et facile à réaliser avec un matériau quelconque, mais n'est pas satisfaisante quant à la position anatomique qu'elle détermine. En effet, elle provoque généralement une pliure vers le haut de la tête et ne soutient pas le cou, dont les muscles ne peuvent par suite pas se relâcher.

15 20 Cette situation s'avère très désagréable pour les personnes souffrant d'arthrose cervicale, ou de contractions musculaires au niveau du cou, ou encore d'autres affections similaires.

25 On a déjà cherché à remédier aux inconvénients précités par un coussin anatomique pour les personnes souffrant d'arthrose cervicale, qui fait l'objet de la demande italienne de brevet pour un modèle industriel d'utilité N° 59301 B/78 déposée au nom de la Demanderesse. Ce coussin anatomique présente un bord relevé et arrondi qui surmonte les parties restantes du coussin et qui peut être disposé de façon à soutenir le cou, tandis que la tête appuie au-delà dudit bord relevé. En outre, ledit coussin se trouve formé de couches de matière synthétique élastique de densité différente, pour obtenir en même temps un soutien efficace et souple.

30 35 Ledit coussin s'est généralment avéré satisfaisant et efficace quant à la résolution des problèmes précités,

du positionnement correct et du soutien de la tête et du cou. Toutefois, on a rencontré certains inconvénients qui ont rendu évidente la nécessité de perfectionner ledit coussin.

5 En effet, on a observé que du fait qu'il est nécessairement dimensionné à la mesure des personnes de taille moyenne, ledit bord relevé se trouve forcément inadapté aux personnes dont la taille est précisément très différente de la moyenne. En outre, on a noté que ledit 10 coussin n'est pas toujours bien accepté comme élément de literie en raison de son profil fortement asymétrique et inhabituel.

15 Du fait de cette situation en partie négative, et de la nécessité objective de mettre à la disposition un oreiller capable de faciliter le repos des personnes qui souffrent de troubles dans la région du cou, le but général de la présente invention est de concevoir un oreiller orthopédique perfectionné en mesure de remédier aux 20 inconvénients énoncés ci-dessus, et par suite susceptible de se présenter comme un article d'emploi général et d'insertion facile en tant qu'élément composant d'un lit.

Selon un objectif particulier de l'invention, on 25 se propose de concevoir un tel oreiller qui soit essentiellement adapté aux personnes de toutes tailles, sans impliquer la réalisation d'oreillers de mesures différentes, ou d'oreillers dotés de parties de volume sensiblement variable à volonté.

Un autre objectif de l'invention, mais nullement 30 le dernier, est de concevoir un tel oreiller simple, mais dont toutes les parties se prêtent à une bonne finition.

Les objectifs précités ainsi que d'autres encore, qui apparaîtront mieux dans ce qui suit sont atteints par 35 l'oreiller orthopédique perfectionné de l'invention, qui comprend une zone de bordure principale arrondie et dé-

veloppée en épaisseur de façon prédominante par rapport à l'épaisseur de toutes les autres zones de l'oreiller, et qui est caractérisé par le fait qu'il comprend une zone de bordure auxiliaire, opposée à la première par

5 rapport à une ligne de symétrie médiane dudit oreiller, arrondie,似ilairement à ladite zone de bordure principale, et une zone sensiblement centrale, comprise entre lesdites zones de bordure, d'épaisseur inférieure aux deuxdites zones de bordure.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement à la lecture de la description qui va suivre, de l'une de ses formes de réalisation préférées, donnée à titre d'exemple indicatif, mais nullement limitatif, en référence aux dessins
15 annexés, dans lesquels:

la figure 1 représente une vue schématique en perspective de l'oreiller selon l'invention;

la figure 2 est une vue en coupe de l'oreiller 1 effectuée en correspondance de la ligne III-II de la figure 1;

la figure 3 est une vue en coupe partielle, de la bordure de l'oreiller de la figure 1; et

les figures 4 et 5 ont pour but de mettre en évidence à titre indicatif des façons dont peut être utilisé l'oreiller selon l'invention.

En se référant aux figures précitées, on peut voir que l'oreiller de l'invention est indiqué dans son ensemble par le repère numérique 1 et comprend, dans ses grandes lignes, une zone de bordure principale 2, une 30 zone de bordure auxiliaire 3, opposée à la précédente, et une zone sensiblement centrale 4, insérée entre les zones précitées.

Comme le met en évidence en particulier la figure 1, la zone de bordure principale 2 est arrondie et particulièrement développée en épaisseur, de façon à prédo-

miner en hauteur sur tout l'oreiller 1. La zone de bordure auxiliaire 3 est également arrondie similairement à la zone principale, mais se développe en épaisseur de façon plus réduite, en surmontant toutefois toujours 5 la zone sensiblement centrale 4, qui se présente sous la forme d'une dépression ménagée centralement au coussin ou oreiller.

La figure 2 montre également que l'oreiller ou coussin 1 est constitué d'une couche interne de support 5, 10 et d'une couche externe de couverture 6, ayant des densités différentes l'une de l'autre. Il est en effet, avantageusement prévu que toutes les deux couches soient en résine expansée et mutuellement collées, et que la densité de la couche interne soit supérieure à la densité de la couche de couverture 6. La couche interne 5, 15 de même que la couche externe 6 sont arrondies en correspondance des zones de bordure 2 et 3.

L'oreiller ou coussin 1 présente avantageusement tous ses bords arrondis, même ceux en correspondance 20 des flancs ou côtés transversaux 7, comme le montre la figure 3, dans laquelle on a indiqué par la ligne en traits interrompus 7a que les côtés transversaux 7 sont de préférence définis par des portions arrondies desdites couches 5 et 6, réalisées séparément des portions 25 restantes de l'oreiller et collées à ces dernières. Ceci rend particulièrement aisée la réalisation de l'oreiller 1.

Il convient enfin d'observer que les sections de l'oreiller parallèles à la direction de développement 30 prédominante des zones de bordure 2 et 3 sont sensiblement d'épaisseur constante au dehors des côtés transversaux, et qu'il est prévu une face inférieure 8 de l'oreiller 1 sensiblement plane et définie par la couche interne 5. En effet, comme le montre la figure 2, en 35 correspondance des bords 8a de la face inférieure 8,

la couche de couverture 6 s'amincit jusqu'à s'annuler.

L'utilisation pratique de l'oreiller 1 de l'invention est mise en évidence à titre indicatif dans les figures 4 et 5.

5 D'après ces figures, on peut voir de façon évidente que, selon les nécessités, dépendant en pratique de la taille de la personne qui emploie l'oreiller, on peut utiliser pour le soutien anatomique du cou et de la tête, tant la partie dudit oreiller proche de la zone de bordure principale 2, que la partie proche de la zone de bordure auxiliaire 3. En pratique, par le choix de l'une desdites zones, il est possible de soutenir la tête dans une position structuralement idéale de façon à maintenir celle-ci alignée avec la colonne vertébrale et permettre 10 un relâchement naturel des muscles du cou. De préférence, à cet effet la zone de bordure principale de l'oreiller se trouve dimensionnée pour les personnes de taille moyenne à grande, tandis qu'on dimensionne la zone de bordure auxiliaire pour les personnes de taille moyenne à 15 petite.

20 La structure d'oreiller précitée permet un positionnement de celui-ci non seulement en fonction de la taille de la personne qui l'emploie, mais également en fonction de la position de repos préférée, sur un flanc (figure 25) ou sur le dos (figure 5). Il est toutefois entendu que ce dernier choix a une valeur purement psychologique et momentanée du fait que la position de la personne qui dort varie à plusieurs reprises pendant le sommeil.

30 Un autre avantage de l'oreiller orthopédique de l'invention est lié à son profil non excessivement asymétrique, qui permet son introduction facile comme élément de literie. En pratique, l'oreiller de l'invention peut demeurer exposé à la vue sans révéler sa fonction orthopédique prédominante.

REVENDICATIONS

1. Oreiller orthopédique perfectionné, comprenant une zone de bordure principale (2) arrondie et développée en épaisseur de façon prédominante par rapport à l'épaisseur de toutes les autres zones de l'oreiller,
5 et caractérisé par le fait qu'il comprend une zone de bordure auxiliaire (3) arrondie similairement à ladite zone de bordure principale (2) et opposée à cette dernière, par rapport à une ligne de symétrie médiane dudit oreiller (1), et une zone sensiblement centrale
10 (4) comprise entre lesdites zones de bordure (2, 3) et présentant une épaisseur inférieure auxdites zones de bordure (2, 3).
2. Oreiller selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comprend une couche interne (5),
15 de support, et une couche externe (6), de couverture, et par le fait que lesdites couches sont arrondies en correspondance des bords dudit oreiller.
3. Oreiller selon la revendication 2, caractérisé par le fait qu'il comprend une face inférieure (8),
20 d'appui, sensiblement plane, et par le fait que ladite couche externe (6) s'amincit et se termine en correspondance des bords de ladite face inférieure (8).
4. Oreiller selon la revendication 2, caractérisé par le fait que lesdites couches (5, 6) sont en
25 résine expansée et collées entre elles, et par le fait que la densité de ladite couche interne (5) est supérieure à celle de ladite couche de couverture (6).
5. Oreiller selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les flancs ou côtés transversaux (7),
30 avec les extrémités desdites zones de bordure principale (2) et auxiliaire (3), sont définis par des portions arrondies desdites couches externe et interne réalisées indépendamment des portions restantes de l'oreiller (1) et collées à ces dernières.

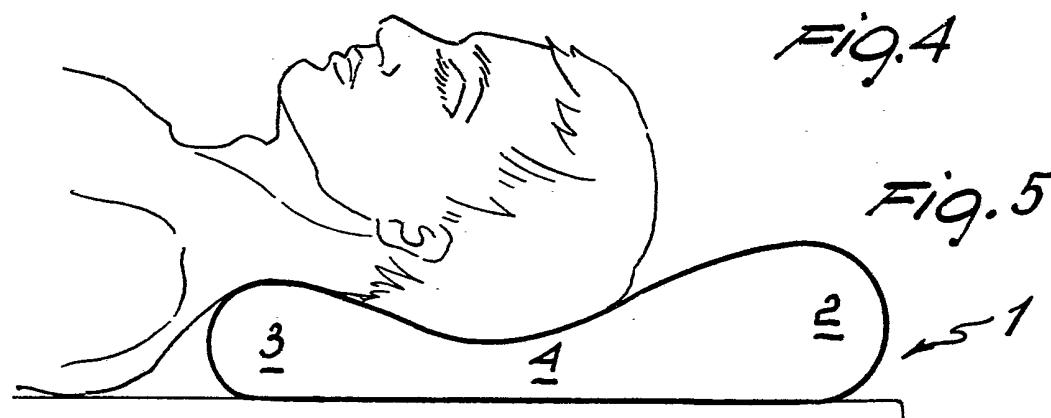
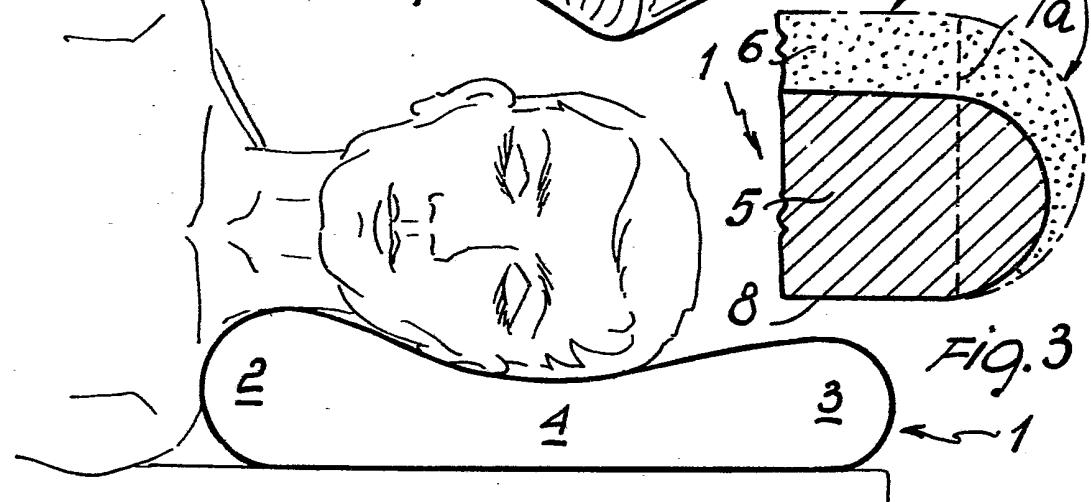
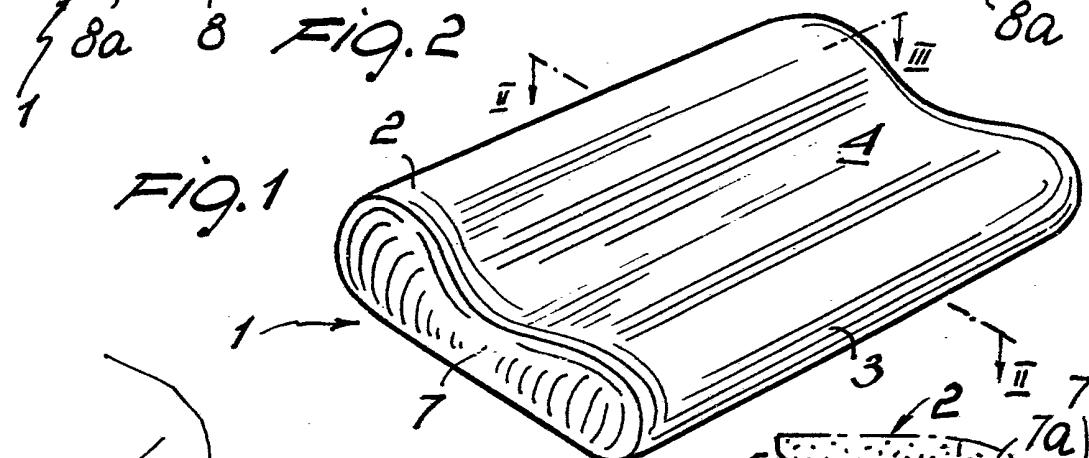
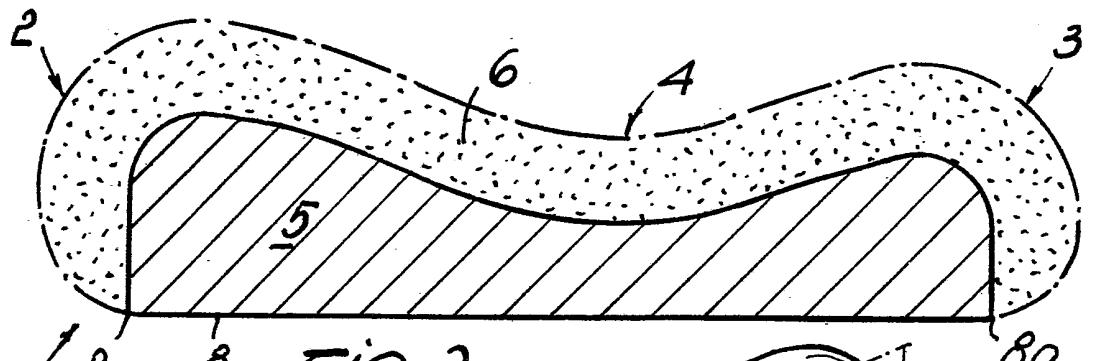


FIG. 5